

Nivelles, le 05 mars 2019

Avis aux parents d'élèves de l'Institut Saint-Michel et aux riverains de la rue de la Religion Mise en place d'une rue scolaire

Chers parents,
Chers riverains,

En collaboration avec l'Institut Saint-Michel, afin d'assurer la sécurité des enfants dans la rue de la Religion et principalement lors des heures de pointe scolaire, il a été décidé d'instaurer cette voirie en « rue scolaire ».

Quels sont les objectifs principaux d'une rue scolaire?

- La sécurité aux abords de l'école est accrue.
- L'environnement direct de l'école est apaisé et devient un espace agréable, propice aux rencontres et aux échanges spontanés entre les parents et avec les enseignants.
- La qualité de l'air local aux abords de l'école s'en voit également améliorée.

Qu'est-ce qu'une rue scolaire ?

- Il s'agit d'une voie publique dans laquelle se situe l'entrée principale d'une école et qui est temporairement fermée à la circulation automobile, afin d'y favoriser les déplacements des modes actifs (piétons et cyclistes).

Quand est-ce que la rue scolaire sera mise en place ?

- à partir du lundi 18 mars 2018, à titre d'essai durant un an
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h à 8h40 et de 15h20 à 15h45
- le mercredi : de 8h à 8h40 et de 12h à 12h40

Qui peut circuler dans une rue scolaire ?

- La voie publique est réservée aux piétons et aux cyclistes. A cet effet, une barrière sera placée au début de la voirie aux jours et heures mentionnés ci-dessus et sera gérée par du personnel de l'école.
- Seuls les véhicules de personnes habitant dans la rue sont autorisés à circuler, à l'allure du pas. Toutefois, afin d'assurer au maximum la sécurité des piétons (et plus particulièrement des enfants), nous invitons les riverains à privilégier leurs déplacements en dehors des heures reprises ci-dessus.

Convaincus des différentes améliorations que cette mesure apportera aux enfants, nous espérons vivement que chaque parent, riverain ou travailleur puisse y trouver également les bénéfices enrichissants de cette mesure.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, chers riverains, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance
La Directrice générale,

(s) Valérie COURTAIN

Le Bourgmestre,

(s) Pierre HUART

Le Chef de corps de la
zone de Police
Nivelles-Genappe,

(s) Pascal NEYMAN

Le Directeur de l'Institut
Saint-Michel,

(s) Jean-Luc COCHINAUX